Compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 janvier 2020

Présents : Fabrice CHOLLET, maire, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Bernadette DESABRES adjointes, Jean-François LOURY, Jean-Jacques DUTEIL adjoints, Nathalie CLORATE Florence BARONNET conseillères municipales, Bernard CAPO, Claude GEORGES, François-Régis THINAT, Bernard CAULIER, Narcisse SALMON conseillers municipaux.
Absents excusés : Bérengère GUIF, Didier JOUHANNEAU, Chantal JOUANIN (donne pouvoir à Bernadette DESABRES), Bernard CAULIER (donne pouvoir à Narcisse SALMON)
Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

1. Ouverture de la saison du camping 2020

Sur proposition de la commission cadre de vie réunie le 08/11/2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'ouverture du camping municipal du 11 avril 2020 au 30 septembre 2020,
- prolonge l'ouverture pour les cueilleurs jusqu'au 31 octobre 2020,
- conserve pour ce service les modalités de fonctionnement et les tarifs en vigueur.

2. Budget principal 2019 : décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n°1/2019 sur le budget principal communal conformément au tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73911/72 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	640,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	640,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70878 : par d'autres redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 140,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 140,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 140,00 €	0,00 €	1 140,00 €
Total Général		1 140,00 €		1 140,00 €

3. Budget principal : autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à recourir à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Rappel budget 2019	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	51 110,00	12 700,00
204	Subventions d'équipement versées	39 965,57	9 900,00
21	Immobilisations corporelles	515 265,58	128 800,00
23	Immobilisations en cours	955 900,18	238 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 755,70	430,00

4. Redevance de restauration scolaire 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le prix de la redevance due par API RESTAURATION de 0,329 €/repas soit un montant prévisionnel de 34 495,65 € pour l'année 2020.

5. Attribution d'une subvention pour le comice rural et agricole 2020 par la commune de Saint Martin d'Auxigny

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à verser une subvention de 3 610,50 € au comité d'organisation du comice rural et agricole 2020.

6. Convention cadre de prestations en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de recourir au Centre de Gestion du Cher pour la mise en œuvre d'une prestation en psychologie du travail,
- autorise M. le maire à signer la convention cadre de prestations en psychologie du travail avec le Centre de Gestion du Cher présentée en annexe.

7. Convention 2020 pour les chiens errants avec la S.B.P.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le maire à signer la convention de fourrière animale pour 2020.

8. Avenants au marché de travaux : création de 2 nouveaux cabinets médicaux

1) avenant au marché du lot n° 2 – GROS OEUVRE
Entreprise : SARL JD CONSTRUCTIONS 2
Montant initial du marché HT : 51 264,80 €
Motif : ajout enduit façade arrière maison médicale et enduit mur de clôture
Modification du coût des travaux entraînant une plus-value de 4 470,00 € HT suivant le devis n° DEV-2019-0238 du 05/12/2019.
Par conséquent, le **nouveau montant du marché est de : 55 734,80€ HT (+ 8,62 %)**

2) avenant au marché du lot n° 14 – PLOMBERIE SANITAIRES
Entreprise : SARL CPE GITTON THEPIN
Montant initial du marché HT : 7 817,64 €
Motif : suppression de la station de relevage et modification d'appareils sanitaires (mitigeur)
Modification du coût des travaux entraînant une moins-value de 2 126,54 € HT suivant le devis du 17/12/2019.
Par conséquent, le **nouveau montant du marché est de 5 691,10 € HT (-27,20 %)**.

3) avenant au marché du lot n° 15 – ELECTRICITE
Entreprise : SAS GUYARD
Montant initial du marché HT : 8 397,00 €
Motif : ajout de prises, de spots dans l'extension et remplacement de matériels d'éclairage extérieur
Modification du coût des travaux entraînant une plus-value de 629,00 € HT suivant le devis du 15/12/2019.
Par conséquent, le **nouveau montant du marché est de 9 026,00 € HT (+7,49 %)**.

4) avenant au marché du lot n° 18 – PEINTURE/REVETEMENTS MURAUX
Entreprise : ASSELINE SA
Montant initial du marché HT : 8 032,45 €
Motif : travaux dans la cage d'escalier avec option toile de verre
Modification du coût des travaux entraînant une plus-value de 2 311,85 € HT suivant le devis du 17/12/2019.
Par conséquent, le **nouveau montant du marché est de 10 344,33 € HT (+28,78 %)**.

5) avenant au marché du lot n° 29 – PLAFONDS SUSPENDUS
Entreprise : LECOMTE SAS
Montant initial du marché HT : 7 944,00 €
Motif : reprise de plafond suspendu entre l'ancien et le nouveau bâtiment
Modification du coût des travaux entraînant une plus-value de 131,55 € HT suivant le devis du 13/12/2019.
Par conséquent, le **nouveau montant du marché est de 8 075,55 € HT (+1,66 %)**.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de :

- conclure les avenants détaillés ci-dessus dans le cadre des travaux de création de 2 nouveaux cabinets médicaux,
- autoriser M. le maire à signer ces avenants ainsi que tout document se rapportant à son exécution.

9. Convention pour l'entretien des voies communautaires sur la commune par la Communauté de Communes en 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement des frais du fauchage et du débroussaillage des voiries communautaires effectués par la commune, sur la base de 60,00 € l'heure,
- établit que ce remboursement intervient sur la base de 3 passages par an, avec un rendement de 120 mètres à l'heure sur un côté,
- autorise le Maire à signer la convention prise à cet effet pour l'année 2019,
- impute la recette au budget.

Questions diverses

10. Demande d'une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR exercice 2020 pour l'aménagement d'un self et la construction d'un préau pour le restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de la réalisation du projet intitulé «aménagement d'un self et construction d'un préau pour le restaurant scolaire » pour un montant total de travaux de 61 227,18 € H.T. ;
- demande une subvention à l'Etat au titre de la DETR exercice 2020 au taux maximal de 50 % soit un montant de 30 613,59 € ;
- inscrit le projet au budget de l'année en cours ;
- autorise M. le maire à signer les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention.

11. Tarifs – Gratuité des salles au bénéfice des listes en présence dans le cadre des élections municipales de 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe de la gratuité des locations de salles au bénéfice des partis politiques ou candidats officiellement déclarés qui en font la demande durant la période électorale des élections municipales de 2020.

La séance est levée à 20h25.

Le maire,

Fabrice CHOLLET.

MAIRIE DE SAINT-AUGUSTIN-DES-AUBIGNY 18 CHER